Procès-verbal de la séance du Conseil municipal 2 juillet 2016

<u>Présents</u>: Francine BRENOT-CARNET, François DEYSSON, Jacques ILLIEN, Jean Marc LAGORGETTE, Jean-Paul LENFANT, Jean-Louis LIEBEN, Corinne SKRZYP

Excusées: Souhila CHIDIAC donnant procuration à François DEYSSON, Valérie MURAWSKI donnant procuration à Francine BRENOT-CARNET

Absents: Eric CIVRAC de FABIAN, Marie GRIMALDOS-LE MOIGNE, Mélanie MAHERAULT

<u>Secrétaire de séance</u>: Jacques ILLIEN a été nommé secrétaire.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal précédent :

Le procès-verbal de la séance du 6 juin 2016 est adopté, à l'unanimité.

1. Avis sur le rapport établi par le cabinet KPMG concernant le schéma de mutualisation intercommunal et communal

François DEYSSON explique que le cabinet KPMG a remis son rapport de restitution finale relatif au schéma de mutualisation intercommunal et communal.

François DEYSSON rappelle que les agents de toutes les communes de la CCMSL ont contribué à la réalisation de ce rapport en assistant, à plusieurs reprises, aux réunions mises en place par les élus

Le tableau ci-dessous donne les différents domaines sur lesquels pourrait s'exercer la mutualisation des moyens :

	Les services administratifs		Les services à la population		Les services techniques	
	Gestion des marchés publics	Exécution financière	Aide sociale	Gestion des bibliothèques	Gestion du matériel	
Définition du scénario	Groupement de commande	Recherche des subventions - Aide au montage des dossiers	Aide aux CCAS sur des actions ciblées	Mutualisation des personnels professionnels sur le territoire de la CCMSL	Mise à disposition du gros matériel et	Prêts des matériels de festivités et cérémonies
Périmètre géographique	Collectivités intéressées	Tout le territoire	Tout le territoire	Tout le territoire	20 km étant donnée les temps de circulation	Tout le territoire
Période de mise en oeuvre réaliste	2017	2017	2018	Septembre 2017	2016	2016

Le Conseil communautaire MORET SEINE et LOING a validé le rapport final lors de sa séance du 30 mai 2016.

François DEYSSON rappelle que les schémas de mutualisation sont revus chaque année.

Les communes adhérentes de la CCMSL souhaitent réfléchir à la création d'une coordination des bibliothèques au sein du service culturel. Les retours montrent aussi une forte demande d'expertise

autour du CIAS pour apporter plus d'expertise aux responsables des CCAS communaux ou de prêts de matériels sur un périmètre de 20 km.

Jean Louis LIEBEN pose la question du prêt de matériel : si nous prêtons notre épareuse à une commune voisine, cela veut dire que cet outillage est prêté avec son conducteur habilité. Comment la commune nous rendra ce service ?

François DEYSSON répond que cela pourra se faire au travers d'une convention signée mais que tout cela reste à affiner.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

M. le Maire explique que la réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 a notamment introduit l'obligation pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entres les services de l'EPCI et les services des communes membres.

Ce projet de schéma de mutualisation a été présenté en Bureau Communautaire le 30 mai 2016 et transmis aux Maires des communes membres le 14 juin 2016 afin que les Conseils municipaux soient appelés à délibérer pour avis conformément à la loi.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le rapport du schéma de mutualisation des services communautaires et communaux.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable sur le rapport du schéma de mutualisation tel qu'il est présenté.

Le Conseil municipal souhaite que le prochain avenant au schéma de mutualisation retienne le principe d'une utilisation mutualisée des personnels dans un périmètre élargi à plusieurs communes.

Nomenclature: 1.7.

2. Représentativité de la commune de FLAGY sans accord local

François DEYSSON rappelle que l'article L-5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) donnait 4 représentants par commune rurale au sein de la CCMSL.

La loi ayant été changée depuis, les communes rurales ont désormais un seul représentant à la CCMSL.

L'adhésion de la commune de FLAGY pourrait remettre en cause les équilibres actuels. A défaut d'accord local, toutes les communes rurales garderont un représentant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2016/DRCL/BCCCL/N° 34 du 25 avril 2016 portant projet d'extension de périmètre de la Communauté de Communes MORET SEINE et LOING à la Commune de FLAGY,

M. le Maire explique que l'article L 5211-6-2 du CGCT dispose, qu'en cas d'extension du périmètre d'un EPCI par l'intégration d'une commune, entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux, les sièges de conseillers communautaires sont répartis dans les conditions prévues à l'article L 5211-6-1, à savoir :

- soit selon les modalités prévues au II à VI de l'article précité,
- soit par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentants plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci.

Le Conseil municipal dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de la publication de l'arrêté préfectoral du 25 avril 2016 pour se prononcer et à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, maintient le nombre de sièges attribué à défaut d'accord local (II à VI de l'article L 5211-6-1 du CGCT). La Commune de FLAGY disposera d'un siège.

Nomenclature: 5.7.1.

3. Avis sur la compétence de la CCMSL en regard de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

François DEYSSON explique que les communes sont désormais incitées en rentrer en PLUi. Certaines communes sont actuellement en création ou en révision de PLU.

En bureau communautaire, les élus se sont prononcés pour que cette compétence reste communale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite Loi ALUR ;

M. le Maire explique que :

- l'article 136 de la Loi ALUR prévoit le transfert de plein droit aux EPCI de la compétence relative au PLU,
- les communes bénéficient d'un droit à s'opposer à ce transfert et prendront, si elles le souhaitent, une délibération en ce sens dans les 3 mois qui précèdent le 27 mars 2017.

M. le Maire propose à l'assemblée de ne pas transférer cette compétence à la Communauté de Communes MORET SEINE et LOING et, en conséquence, de maintenir le caractère communal de cette compétence.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, s'oppose au transfert de la compétence en matière de PLUI à la Communauté de Communes MORET SEINE et LOING et charge M. le Maire d'en informer le Président de MORET SEINE et LOING.

Nomenclature: 2.1.

4. Questions diverses

• Francine BRENOT-CARNET tient à rendre hommage au Capitaine GUILLAUME du commissariat de MORET-LOING et ORVANNE, décédé récemment. Elle rappelle qu'il

avait été d'une grande aide pour la mise en place de la participation citoyenne dans notre commune.

 Monsieur le Maire a assisté à la cérémonie d'hommages rendus au Capitaine GUILLAUME et la commune de VILLECERF a déposé une gerbe lors de la cérémonie au cimetière de VERNOU LA SEINE SUR SEINE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h20.